



BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 16 05 2024

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

Approuvé le 02 Juillet 2024

Délibération N° 2024.07.02/103

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Mai, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 07 Mai 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS, Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Catherine LISTER ;

- **Ouverture de la Séance à 17h00**

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du BUREAU de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Patrick CABROL se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 25 04 2024

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 25 Avril 2024 est adopté à l'**UNANIMITÉ**

ADMINISTRATION GENERALE

2. Projet de vente de terrain

Point d'info

Monsieur le Président informe les membres du bureau d'un projet de vente du terrain de Fontclare.

Il indique que le locataire actuel ne paie pas ses loyers depuis plusieurs mois et que malgré plusieurs courriers et relance, rien n'a été mis en place par ce dernier. Il précise que le locataire a indiqué avoir demandé un échelonnement de paiement auprès du trésor public. Vérification faite, aucune démarche n'a été engagée auprès du trésor public. Un courrier de demande de restitution des lieux a été transmis au locataire, l'état des lieux de sortie est prévu le 1^{er} Juillet.

TOURISME

3. Convention de partenariat sur l'accueil Touristique à Roquebrun

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue dans le budget

Monsieur le Président indique que pour renforcer l'accueil en période estivale l'Office de Tourisme a mise en place, en accord avec la Mairie de Roquebrun, des permanences d'accueil dans les locaux de la bibliothèque en Juillet et Aout.

Il est proposé de signer une convention de partenariat fixant les modalités d'accueil. Aucune incidence financière.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Valide** la convention de partenariat sur l'accueil touristique avec la Mairie de Roquebrun et l'Association Librinspir ;
- **S'engage** assurer l'accueil des visiteurs durant la saison estivale, du Lundi au Vendredi de 10h à 14h au sein de la bibliothèque ;
- **S'engage** à répondre au besoin de service de la bibliothèque en assurant les retraits et dépôts de livres pendant les permanences ;
- **S'engage** à mettre en place une signalétique annonçant la présence de l'Office de Tourisme ;
- **S'engage** à effectuer le ménage des locaux ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ;

4. **Dégustons l'été 2024**

- Délégation du Conseil Communautaire au Bureau pour attribuer les subventions aux bénéficiaires de l'opération 2024 selon les conditions du règlement et dans la limite d'une enveloppe maximale de 10 000,00€ (*Délibération n°2024.03.07/039*)

Monsieur le président rappelle que l'Opération « Dégustons l'été », mise en place pour une période allant du 1^{er} juin au 30 septembre de l'année, consiste à valoriser les initiatives communales ou associatives du territoire qui mettent en valeur les productions locales.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Valide** l'affectation de subvention dans le cadre de l'Opération « Dégustons l'été » 2024 comme suit :

Commune	Evènement	date financée	Spectacle	Montant
Agel	Marché circuit court	25/08/2024	la Fanfare Toto	500,00 €
Azillanet	Marché circuits courts	26/07/2024	animations musicales	500,00 €
Beaufort	Randonnée vigneronne	04/08/2024	randonnée vigneronne et musicale	480,00 €
Courniou	Marché Paysan de Courniou	09/06/2024	spectacle de cirque	500,00 €
Félines Mvois	Marché des producteurs locaux	13/07/2024	animation musicale	500,00 €
Mons-la-Trivalle	Marché de producteur	01/08/2024	animation musicale	500,00 €
Olargues	Marché nocturne	19/08/2024	concert	500,00 €
Prémian	Marchés nocturnes	23/07/2024	Fanfare du monde des Blakans et groupe Sébastopol	500,00 €
Roquebrun	Festi vin	06/08/2024	animation musicale	500,00 €
Saint Julien	Marchés gourmands de Saint-Julien	10/07/2024	animations musicales	500,00 €
St Vincent	Marché de producteurs	14/09/2024	animation musicale	500,00 €
Siran	Fête des vins	04/08/2024	animation musicale	500,00 €
				5 980,00 €

PETITE ENFANCE

5. Convention « rencontre intergénérationnelle » / Hôpital

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue dans le budget

Monsieur le Président présente une convention ayant pour objectif de fixer les modalités d'organisation des rencontres générationnelles proposées entre la crèche collective et familiale Les Lutins et l'EHPAD du Centre Hospitalier de Saint-Pons de Thomières. L'objectif principal est de créer un lien et un échange entre les âges.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget de la collectivité.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention « rencontres intergénérationnelles » avec le Centre Hospitalier de Saint-Pons de Thomières

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. Mise à disposition de toiture au profil de la SAS HELIOTOP

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue dans le budget

Monsieur le président rappelle que par délibération du Conseil n° 2023.10.26/120, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a autorisé la mise à disposition de la toiture du pan du hangar Bio orb à Mons la Trivalle à la SAS HELIOTOP pour l'implantation de panneaux photovoltaïque.

Au titre de cette convention, la durée d'occupation est de 20 ans et une redevance de 1€ par an et par m² sera versée à la collectivité (superficie utile de la toiture : environ 140 m²) contrairement au 2,5€ par an et par m² envisagés au préalable.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Valide** la modification du montant de la redevance à 1,00€ par an et par m² ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public correspondante

PREPARATION CONSEIL DU 30 05 2024

Voir note de synthèse

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

